

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Université d'Oran
Faculté de médecine
Département de médecine



CARNET DE SANTÉ

Pr.agr.Bouabida
SERVICE DE Néonatalogie
EHS Nouar Fadela
med_2230@yahoo.fr

Cours résidents 1^{er} Année
Module de pédiatrie
Année universitaire 2019 / 2020

CPRS "OUEST "D'ANESTHESIE REANIMATION

COORDINATRICE DEL'ENSEIGNEMENT 1^{ER} ANNEE RESIDANAT

CARNET DE SANTÉ

OBJECTIFS

1. Connaître le contenu et les buts du carnet de santé
2. Tenir à jour le carnet de santé à chaque visite
3. Vérifier la situation vaccinale
4. Vérifier la croissance
5. Vérifier le développement psychomoteur

INTRODUCTION :

Le carnet de santé est un document sanitaire concernant la mère et son enfant. Il doit être établi dès la 1^{ère} visite au cours de la grossesse par la sage femme, l'obstétricien ou le médecin de famille. Ce carnet est gratuit et il est disponible au niveau des structures de santé publique (hôpitaux, polycliniques, centre de santé, centre de protection maternelle et infantile (PMI)). On doit y recenser toutes les données concernant le père, la mère et le déroulement de la grossesse. Il permettra un suivi de l'enfant, jouant ainsi le rôle d'un véritable dossier médical de la période prénatale à l'âge adulte. Son intérêt est majeur, c'est pour cela qu'il doit être tenu correctement. Présenté à chaque visite de l'enfant il est toujours d'une grande aide et facilite parfois une anamnèse difficile. Il sert de lien entre l'enfant, sa famille et le personnel de santé. Ce chapitre sur le carnet de santé est consacré

- à mettre en valeur les messages à transmettre aux parents par le personnel de santé
- à rappeler au médecin les programmes à appliquer à la future maman et à son enfant
- à souligner l'importance de la surveillance d'un enfant tout au long de son développement

PRESENTATION DU CARNET

Le carnet de santé est imprimé en bilingue (en arabe et en français). Il se divise en 5 parties :

- Une partie rose pour la surveillance de la grossesse,
- Une partie bleue pour la naissance et la période néonatale,
- Une partie jaune pour le nourrisson de un mois à deux ans,
- Une partie orange de deux ans à l'âge adulte,
- Une partie verte enfin pour les conseils à la famille.

Le nom le prénom doivent être soigneusement inscrits en majuscule sur la couverture et sur la première page.

1^{ère} PARTIE : Données concernant les parents et la grossesse en cours.

(Pages rose)

En fait cette partie concerne plutôt l'obstétricien hospitalier ou privé, la sage femme de la PMI

(centre de Protection Maternelle et Infantile) ou privée qui suivent la future maman.

1.1. Renseignements concernant le couple

La filiation (père et mère) ainsi que le groupe sanguin, la consanguinité, le nombre d'enfants vivants et le numéro de carte de sécurité sociale doivent être notés de façon précise de même que les antécédents maternels et paternels

1.2. Les données concernant la grossesse

Toutes les actions de santé programmées pendant la grossesse et qui ont été réalisées sont répertoriées dans cette rubrique.

Durant la grossesse la future maman doit bénéficier d'au moins quatre visites systématiques. La découverte d'une grossesse à risque par l'obstétricien ou la sage femme entraîne impérativement son orientation vers un service hospitalier spécialisé.

Son statut vaccinal est apprécié et le personnel soignant la prépare à l'allaitement maternel. Les antécédents obstétricaux, les examens complémentaires qui ont été demandés, sa situation vaccinale, les visites prénatales sont notées dans cette partie. Enfin le compte rendu de l'accouchement termine cette première partie rose du carnet.

2ème PARTIE : Données concernant le Nouveau-né et les Vaccinations.

(Pages bleue) Cette partie expose le programme à réaliser durant cette période

2.1. Le programme à réaliser chez le nouveau-né

La prise en charge en salle de naissance et les résultats de cet examen sont soigneusement répertoriés, en particulier l'examen en salle de naissance. Par ailleurs le nouveau-né doit subir deux autres examens : l'un, le premier jour de vie et l'autre le huitième jour et les résultats de ces examens sont consignés

2.2. Le calendrier vaccinal

La date des vaccinations et les autres vaccins qui peuvent être faits en dehors du calendrier national sont également indiqués. (Voir chapitre vaccination)

3ème PARTIE : Données concernant le nourrisson.

(Pages jaune). Cette partie concerne les programmes nationaux, les visites systématiques et le développement psychomoteur

3.1. La prévention du rachitisme

La prophylaxie du rachitisme est un objectif fondamental. Elle empêche la survenue du rachitisme carenciel. Elle est assurée par Le Programme National

Algérien de Lutte ccuntre les Carences Nutritionnelles incluant la lutte contre le rachitisme carenciel rappelé par l'instruction ministérielle N°841 du 21.12.1998, prévoit le nouveau schéma prophylactique qui consiste en l'administration systématique d'une dose de charge de 200.000 U.I de vitamine D3 (cholécalférol) à tous les nourrissons à l'âge de 01 mois et à 6 mois.

La dose de vitamine D est donnée directement dans la bouche, jamais dans le biberon car elle colle à sa paroi et n'est pas absorbée. Il faut inscrire chaque prise de vit D sur le carnet de santé, et vérifier à chaque consultation que la vit D a bien été prise.

3.2. Les vaccinations

Les vaccinations débutent à la naissance et vont se poursuivre au delà de la période du nourrisson et ce jusqu'à l'âge adulte. (Voir chapitre vaccination)

3.3. La promotion de l'allaitement maternel

La composition du lait maternel est particulièrement adaptée aux particularités physiques du

nourrisson et à ses besoins. Il a un rôle protecteur (sus décrit). Sa perfection fait qu'il n'y a aucun besoin de diversifier l'alimentation avant 4 à 6 mois, ce qui protège l'enfant contre la pénétration d'allergènes variés. Il est particulièrement recommandé chez les enfants de familles allergiques.

Le passage direct de la mère à l'enfant lui conserve ses propriétés nutritives et permet d'éviter toute manipulation (source d'infection).

C'est le mode d'allaitement le plus économique. Il crée entre la mère et l'enfant un lien affectif fondamental.

3.4. Les visites systématiques

- De 1 à 3 mois
- De 4 à 6 mois
- De 7 à 12 mois
- De 13 à 24 mois

Ces visites ne sont pas détaillées comme pour le nouveau-né. Il n'est mentionné ici que le poids, la taille et le périmètre crânien.

3.5. Le développement psychomoteur

Sur cette partie figure enfin le développement psychomoteur réalisé sous forme imagée :

- Période de 1 à 3 mois
- Période de 4 à 6 mois
- Période de 7 à 12 mois
- Période de 15 à 24 mois

4ème PARTIE : Données concernant les âges préscolaires, scolaire et l'adolescence.

(Pages orange)

4.1. L'examen et la surveillance de 2 à 6 ans

L'appréciation du développement psychomoteur de 2 à 4 ans et de 5 à 6 ans est évaluée dans cette rubrique.

4.2. Chronologie de l'éruption dentaire

La chronologie de l'éruption dentaire ainsi que les conseils pour le brossage des dents à partir de l'âge de 15 mois sont indiqués dans cette rubrique. Un schéma des dents de lait et des dents définitives permet de suivre l'éruption dentaire. Il faut souligner ici l'importance qu'il faut donner à la molaire définitive de 6 ans (dite « dent de 6 ans »).

4.3. Les visites systématiques pendant cette période

- L'examen préscolaire entre 3 et 5 ans,
- L'examen de 6 à 12 ans,
- L'examen de 13 à 16 ans,
- L'examen de 17 à 20 ans et après 20 ans.

Sur cette partie enfin sont représentées les courbes du poids, de la taille et du périmètre crânien.

5ème PARTIE : Données concernant les conseils aux parents

(Pages verte) Les conseils aux parents ont été ciblés sur la prévention de certaines situations qui peuvent survenir chez l'enfant : gastroentérite et déshydratation, malnutrition, accidents, état fébrile.

Ils concernent aussi la prévention des maladies infectieuses et des caries dentaires.

5.1. Utilisation des solutés de réhydratation dans la diarrhée

Les conseils d'utilisation des sels de réhydratation permettent de traiter les gastroentérites du nourrisson et d'éviter une déshydratation dont les conséquences peuvent être graves.
(Voir aussi chapitre sur « la Diarrhée aiguë du nourrisson »)

5.2. Le calendrier nutritionnel

Des conseils sur la conduite de l'allaitement maternel et sur l'âge d'introduction des aliments sont indiqués dans cette rubrique.

(Se reporter aussi au chapitre sur « Alimentation du nourrisson »)

5.3. La prévention des accidents domestiques

(Se reporter aussi au chapitre sur « la Prévention des accidents »)

5.4. Attitude devant une fièvre

(Se reporter aussi au chapitre sur « Etat fébrile de l'enfant de 0 à 3 ans »)

5.5. Conseils concernant la vaccination

(Se reporter aussi au chapitre sur « les Vaccinations »)

5.6. Conseils concernant le brossage des dents

(Se reporter aussi au chapitre sur « Hygiène bucco- dentaire »)

LES APPORTS DU CARNET DE SANTE

Si ce carnet est correctement tenu par le personnel de santé et si la famille en prend soin, il apporte énormément d'informations pour les médecins, pour qui il devient un excellent outil de travail. Pour la famille il constitue une aide précieuse pour parer aux situations d'urgences les plus fréquemment rencontrées chez l'enfant, pour comprendre et intégrer toutes les activités de prévention prodiguées à leur enfant.

1. Pour les médecins

Il fournit un certain nombre de renseignements indispensables à la prise en charge de l'enfant en particulier :

- La date de naissance et le domicile familial
- Les antécédents familiaux et surtout obstétricaux
- Le déroulement de la grossesse et l'accouchement
- La période néonatale
- Les programmes nationaux : les vaccinations, la prévention du rachitisme
- Sur son alimentation
- Sur sa croissance
- Les pathologies contractées par l'enfant.

2. Pour la famille

Il fournit des conseils sur:

- La surveillance de la grossesse
- Sur l'alimentation du bébé et particulièrement le lait maternel
- Sur les vaccinations et la prise de la vitamine D.
- Il propose des schémas d'alimentation
- Il conseille la mère sur l'attitude à avoir devant une fièvre, une diarrhée qui sont des pathologies courantes du nourrisson.

3. L'exploitation des données

Le carnet de santé d'un enfant est d'une extrême utilité lors d'une consultation à la suite d'une affection quelconque du nourrisson.

Si, comme nous l'avons déjà dit, il est correctement tenu, il permet de réaliser une anamnèse très fidèle de l'enfant.

Pour la famille: il constitue un excellent outil d'éducation sanitaire, si sa lecture est faite correctement. Enfin il constitue un document officiel pour la vaccination obligatoire et doit être obligatoirement présenté à la 1^{ère} entrée scolaire.

CONCLUSION

Le carnet de santé représente un document majeur qui doit être considéré comme un véritable dossier médical de l'enfant tout au long de son développement jusqu'à l'âge adulte.

Pour en savoir plus

Direction de la Prévention du Ministère de la Santé publique et de la Réforme hospitalière
(www.ands.dz/insp)